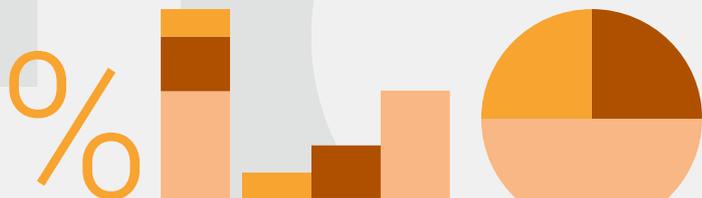


Actualités OFS



17 Politique

Neuchâtel, septembre 2019

Panorama des listes et des candidatures

Élections au Conseil national 2019

La présente publication vous propose un tour d'horizon de l'évolution des candidatures par cantons, partis, genre et âge déposées à l'occasion de l'élection au Conseil national 2019. Dans un deuxième temps, les listes électorales et leur évolution dans le temps sont analysées, en particulier les apparentements de listes et les listes partielles des partis, qui regroupent des candidats en fonction de certaines catégories, telles que l'âge, la région ou le sexe.

La présente publication ne fait état que des listes et candidatures déposées dans les vingt cantons à scrutin proportionnel. Les cantons à scrutin majoritaire en sont exclus car il n'y a pas de listes électorales officielles¹. L'ensemble des chiffres présentés ici sont disponibles sous le thème Politique du portail internet de l'Office fédéral de la statistique.

Répartition des sièges par cantons

Depuis la naissance de la Suisse moderne, le nombre de sièges au Conseil national et la répartition de ceux-ci entre les cantons a considérablement évolué. Dès 1848, la taille de la Chambre basse est déterminée en fonction du nombre d'habitants, son but étant de représenter non seulement les électeurs, mais aussi toute autre personne résidant en Suisse. Le nombre de sièges a ainsi évolué de 111 en 1848 à 198 en 1922. Durant cette période, chaque siège devait représenter 20 000 habitants. Ce rapport a été modifié à deux reprises, en 1931 (22 000) et 1950 (24 000),

afin d'éviter un agrandissement démesuré du Conseil national. En 1962, le nombre de mandats est définitivement établi à 200, même si la population résidante ne cesse d'augmenter.

Les étapes suivantes illustrent la répartition des sièges entre les cantons en fonction de leur population résidante.

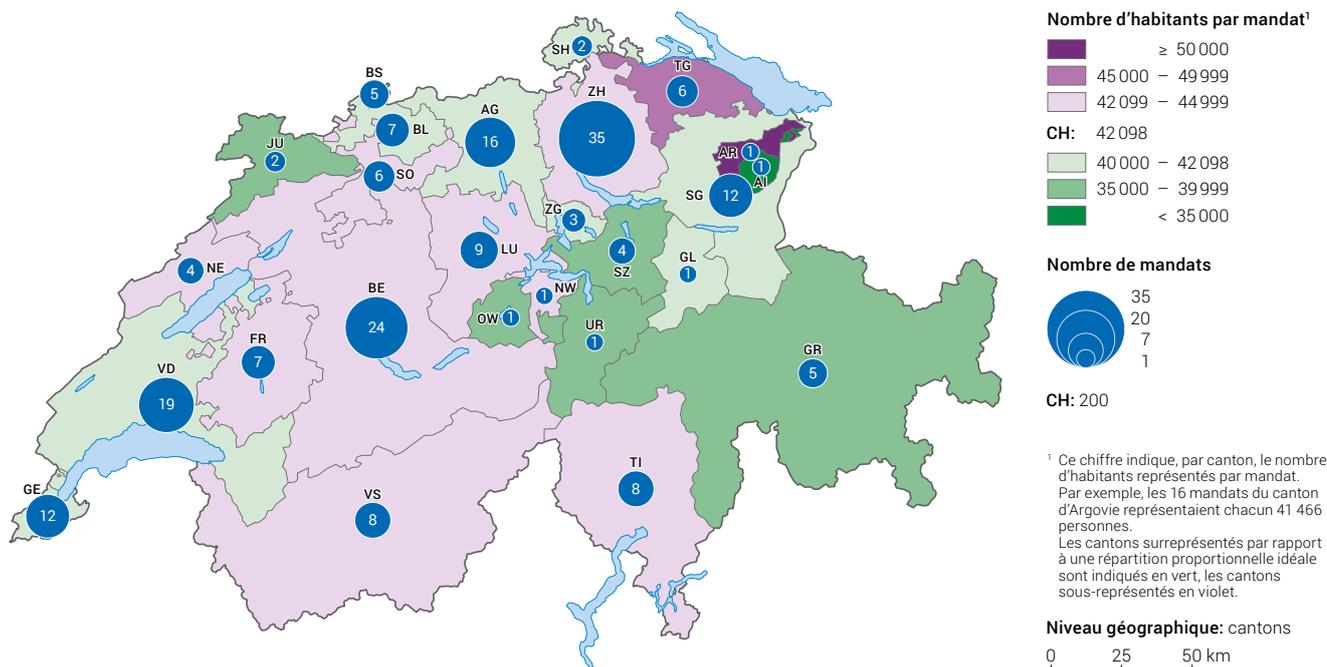
- En premier lieu, la répartition préliminaire permet, conformément à la disposition qui veut que chaque canton ou demi-canton ait droit à un siège au moins au Conseil national, d'attribuer un siège à chacun des cantons dont la population résidante n'atteint pas 1/200 de la population résidante permanente de la Suisse. Ces cantons ne sont plus considérés dans les étapes de répartition suivantes.
- Ensuite, la répartition principale se déroule en fonction d'un autre quotient, qui est obtenu en divisant la population des cantons encore en lice par le nombre de sièges non encore attribués. Chaque canton obtient le nombre de sièges correspondant à l'entier de son quotient de répartition principale.
- Enfin, la répartition finale sert à distribuer les mandats non encore attribués entre les cantons restants dont le quotient de répartition principale présente la part décimale la plus élevée.

Un siège minimum a été ainsi garanti pour les 4 cantons dont la population n'atteint pas 1/200 de la population suisse, soit 42 098. Il s'agit d'Uri, Glaris, Obwald et Appenzell Rhodes-Intérieures. Nidwald obtient à peu de choses près exactement le nombre qui lui revient compte tenu de sa population. Depuis 2003, le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures n'a également qu'un siège, bien que sa population dépasse le ratio de 1/200 de la population suisse. En effet, avec ses 54 954 habitants, le canton n'est pas assez peuplé pour obtenir un second mandat.

¹ Excepté dans les cantons d'Obwald et de Nidwald, il y est possible de voter pour n'importe quel citoyen éligible sans qu'il se soit forcément porté candidat au préalable.

Nombre de mandats au Conseil national et nombre d'habitants par mandat, en 2019

G1



Source: OFS – Statistique des élections

© OFS 2019

Les cantons les plus peuplés se retrouvent ainsi avec le plus de sièges à repourvoir. Le trio de tête est mené par Zurich, avec 35 mandats. Suivent Berne (24) et Vaud (19). Cependant, l'effectif de la population d'un canton n'est jamais exactement égal au multiple entier du quotient de répartition. Il en résulte donc que certains cantons sont surreprésentés ou sous-représentés par rapport aux autres. Les cantons surreprésentés sont les quatre cantons dont le siège est attribué à la suite de la première étape de répartition, ainsi que 11 autres cantons (JU, BS, SZ, GR, SH, GE, BL, VD, ZG, AG, SG). Entre la législature actuelle et celle à venir, la répartition des mandats par canton a légèrement évolué. En effet, Vaud et Genève disposent d'un siège supplémentaire depuis 2019. En revanche, Berne et Lucerne en ont perdu un.

Candidatures

Évolution du nombre de candidatures de 1971 à 2019

La loi fédérale sur les droits politiques prévoit un nombre maximal de candidatures par liste équivalant au nombre de sièges à disposition dans la circonscription électorale. Aucun nom ne doit être mentionné plus de deux fois sur une liste (art. 22; LDP).

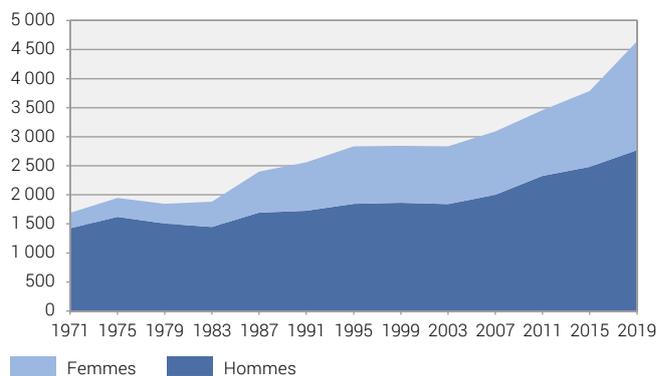
Cette année encore, le nombre de candidatures déposées a augmenté pour atteindre un total de 4645 personnes officiellement inscrites sur les listes électorales. C'est 857 de plus qu'en 2015 et la plus grande augmentation (en termes absolus) observée entre deux élections depuis les années 1970. Entre 2015 et 2019, le taux de croissance des candidatures s'élève à 23%. Cette

évolution est due à l'accroissement remarquable du nombre de femmes se portant candidates. En effet, en 2015, elles étaient 1308 ; en 2019, elles sont 1873, soit un taux de croissance de 43%. Le nombre de candidatures masculines s'élève cette année à 2772, contre 2480 en 2015, c'est-à-dire une croissance de 12%, donc bien inférieure à celle des femmes.

Nombre de candidatures lors des élections au Conseil national, 1971–2019

Sans les cantons à scrutin majoritaire

G2



Source: OFS – Statistique des élections

© OFS 2019

Candidatures par parti et par canton

Par rapport aux élections de 2015, ce sont les candidatures déposées sur des listes du PDC qui enregistrent la plus forte augmentation avec près de 60% de personnes candidates en plus, alors que du côté du PLR et du PES, l'augmentation est plus faible, respectivement 11% et 15%. Avec 702 candidatures, le PDC est donc le parti en présentant le plus grand nombre, loin devant le PS (604), l'UDC (569) et le PLR (523).

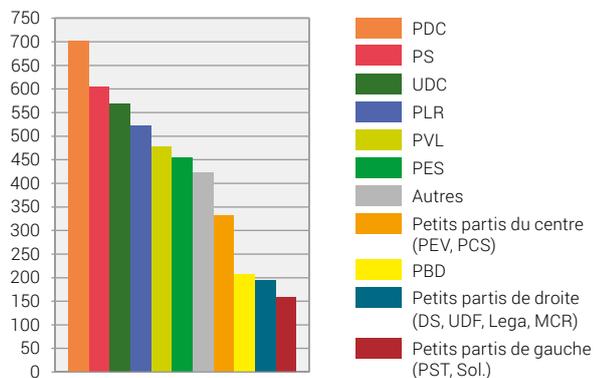
Lorsqu'on les rassemble, le PS, le PES et les petits partis de gauche représentent alors 26% des candidatures. Cela équivaut quasiment à la même proportion qu'en 2015 (27%). Du côté des petits partis de droite et du PBD, la part du total des candidats est plus faible qu'en 2015 (les PPD sont passés de 8% à 4% et le PBD de 6% à 4%) alors que le PDC a fortement augmenté (de 12% à 15% des candidatures).

Du point de vue cantonal, il faut noter que pour ces élections, le nombre de personnes candidates a fortement augmenté en Argovie, passant de 288 en 2015 à 496 en 2019, soit une augmentation de 72%. Viennent ensuite les cantons de Schwyz et Lucerne avec respectivement 68% et 58% de personnes en plus se portant candidates par rapport aux dernières élections. A l'autre extrême se trouvent Neuchâtel et Genève, dont le nombre total de candidatures a diminué. Neuchâtel a 15% de candidatures en moins, principalement suite au non-dépôt de candidatures de la part du PBD ainsi que d'autres listes éparées.

Nombre de candidatures lors des élections au Conseil national, par parti, en 2019

Sans les cantons à scrutin majoritaire

G3



Source: OFS – Statistique des élections

© OFS 2019

Candidats sortants

Le statut des personnes candidates aux élections fédérales de 2019 peut être de deux types: les candidats sortants, c'est-à-dire les élus de la législature 2015–2019 et les «Autres», qui sont des individus ne s'étant jamais portés candidats ou ayant tenté d'obtenir un mandat mais sans succès, ou encore d'anciens députés au Conseil national ayant siégé lors d'une législature précédente, celle de 2015–2019.

Statut des candidats lors des élections au Conseil national, par parti, en 2019

Sans cantons à scrutin majoritaire

T1

Parti	Élus 2015	Sortants	Autres ¹	Total	% de sortants
Total	194	167	4478	4645	86
UDC	62	53	516	569	85
PS	43	35	569	604	81
PLR	33	26	497	523	79
PDC	26	23	679	702	88
PES	11	11	444	455	100
PVL	7	6	471	477	86
PBD	6	5	202	207	83
PEV	2	2	304	306	100
Lega	2	2	6	8	100
PST	1	1	99	100	100
MCR	1	1	8	9	100
UDF	0	0	114	114	.
DS	0	0	64	64	.
Sol.	0	0	59	59	.
PCS	0	0	25	25	.
Autres	0	2	421	423	.

¹ (Nouveaux / jamais élus / anciens élus)

© OFS 2019

En 2019, 86% des conseillers nationaux issus de cantons à scrutin proportionnel et actuellement en fonction se représentent pour la nouvelle législature. Cette part équivaut à peu de chose près au taux moyen depuis 2003 (85%) et c'est plus que ce qui prévalait dans les années 1970 à 1990 (77%). Ainsi, la grande majorité des sortants tendent à se représenter et c'est particulièrement vrai pour les partis comptant un ou deux élus en place comme le PEV, le PST, la Lega et le MCG. Pour ces petits partis, 100% de leurs élus se présentent à leur propre succession cette année. Évidemment, sachant qu'il ne s'agit à chaque fois que d'un ou deux élus, cette proportion peut changer radicalement d'une élection à l'autre. Bien qu'ayant onze élus en place, tous les membres du PES actuellement au Conseil national se représentent. Avec 88% de ses élus en fonction brigant un nouveau mandat, le PDC a également une part supérieure à la moyenne de candidats qui se présentent à nouveau. Quant aux autres partis, la part correspondante varie entre 79% (PLR) et 86% (PVL).

Candidatures féminines et masculines

Avec 1873 candidates pour 2772 candidats, les femmes composent 40,3% des personnes qui se présentent sur les listes en 2019. Cette part a augmenté de 5,8 points de pourcentage par rapport à 2015. C'est la plus forte progression depuis 1987 et aussi la seule hausse nette du nombre de candidatures féminines depuis les élections de 1995. En effet, depuis leur arrivée sur la scène politique fédérale en 1971, les femmes sont passées de 15,8% à 34,9% en 1995. Une série de fortes augmentations ont eu lieu entre la fin des années 70 et le début des années 90. Puis une période de stagnation voire même de diminution (tout particulièrement en 2003 et 2011) a prévalu entre 1999 et 2015, jusqu'à la forte augmentation de cette année.

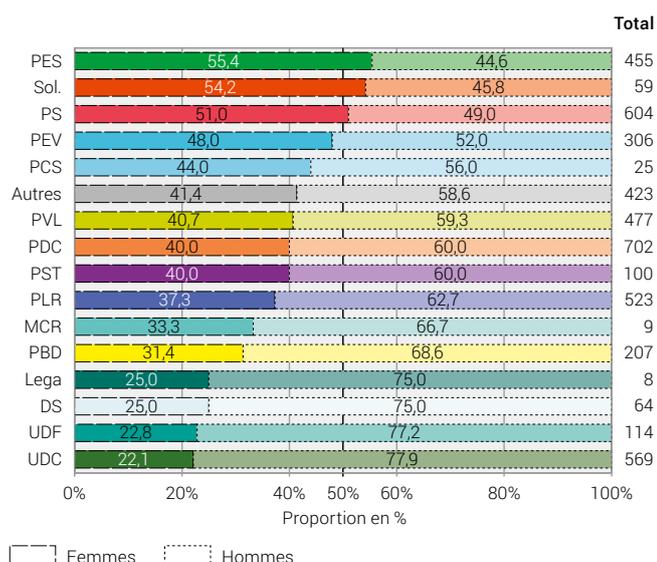
Cette année, trois partis comptent plus de 50% de femmes parmi leurs candidatures: le PS (51%), Sol. (54%) et les Verts (55%). Quant aux partis situés à droite, ils présentent une beaucoup plus grande proportion d'hommes, avec en tête l'UDC (78% d'hommes), suivie de très près par l'UDF (77%), les DS et la Lega (75%). Notons que la Lega ne comptant que 8 personnes candidates au total, ce pourcentage doit être interprété avec précaution.

Selon les cantons, la part de femmes qui se portent candidates en 2019 varie de 24% pour Schaffhouse à 49% pour Zoug. Évidemment, dans ces deux cantons, le nombre de sièges à pourvoir étant respectivement de 2 et 3, les variations de pourcentages d'une élection à l'autre sont plus fortes et plus fréquentes. Toutefois, depuis les élections de 2011, plus aucun canton n'est passé en dessous de 23% de candidatures féminines. Cette année, seul Schaffhouse reste sous la barre des 32%².

Candidatures aux élections au Conseil national, par parti et par sexe, en 2019

Sans les cantons à scrutin majoritaire

G4



Source: OFS – Statistique des élections

© OFS 2019

² Pour d'autres analyses sur l'évolution des candidatures féminines, voir publication de la Commission fédérale pour les questions féminines (2019).

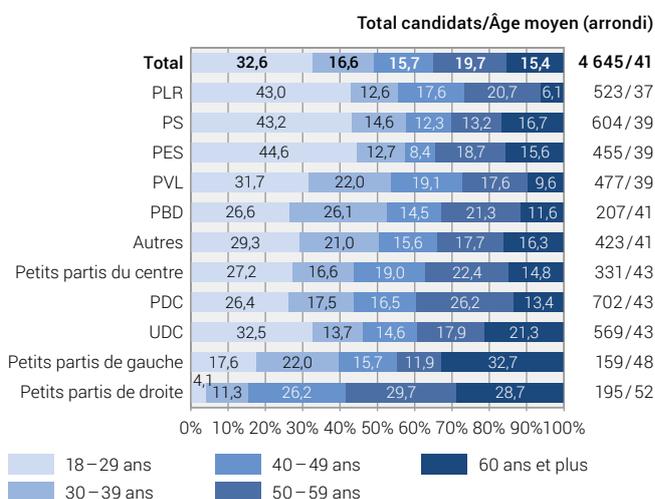
Candidatures par âge

De manière générale, la moyenne d'âge des personnes candidates a beaucoup diminué depuis les années 70. Lors des élections de 1971, la moyenne était de 46 ans et depuis 2007 elle oscille entre 40 et 41 ans. Par rapport aux années 70, les candidatures de personnes de moins de 40 ans n'ont cessé d'augmenter, ce qui explique la diminution de la moyenne d'âge alors même que la catégorie des plus de 60 ans augmente également, bien que plus faiblement que celle des jeunes. Il y a donc depuis 50 ans une diminution des candidatures des personnes entre 40 et 59 ans au profit des jeunes et des aînés.

Candidatures lors des élections au Conseil national, par parti et classe d'âge, en 2019

Sans les cantons à scrutin majoritaire

G5



Source: OFS – Statistique des élections

© OFS 2019

La moyenne d'âge la plus basse est de 37 ans pour les personnes candidates au PLR. Trois autres partis se situent juste sous la barre des 40 ans, il s'agit du PS, du PES et du PVL. À l'autre extrême on trouve les petits partis de gauche (PST, Sol.) et les petits partis de droite (DS, UDF, Lega, MCR), dont la moyenne d'âge est de 48 ans pour les premiers et de 52 ans pour les seconds.

Listes déposées

Depuis les élections de 2007, le nombre de listes déposées n'a cessé d'augmenter. Après chaque modification des critères légaux nécessaires au dépôt de listes en 2003 et 2015 (art.24; LDP) on observe une augmentation de leur nombre. En effet, en 2019, 511 listes ont été déposées dans les vingt cantons à scrutin proportionnel. C'est 21% de plus qu'en 2015 et deux fois plus qu'au début des années 90.

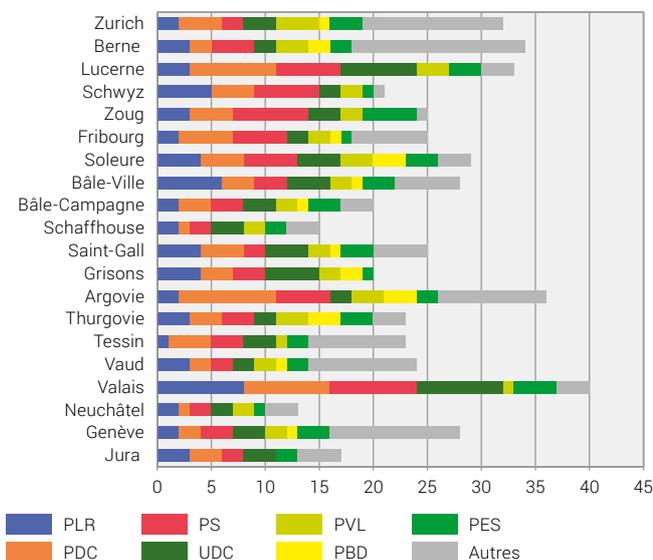
Listes déposées par canton

En général, plus il y a de sièges à pourvoir dans un canton et plus il y a de listes déposées. Par exemple, les cantons ne disposant que de 2, 3 ou 4 sièges à pourvoir, à savoir Schaffhouse, Jura, Schwyz, Zoug et Neuchâtel, oscillent entre 13 et 25 listes déposées (dans ces cantons, la valeur seuil pour un mandat assuré étant relativement élevée, il y a moins de partis et donc moins de listes). Avec 13 listes, soit deux de moins qu'en 2015, le canton de Neuchâtel est celui qui a le moins de listes en 2019. C'est également l'un des deux seuls, avec Zurich, qui compte moins de listes qu'en 2015. Toutefois, Zurich fait toujours partie des cinq cantons ayant le plus de listes. Les cantons ayant plus de 12 personnes à élire (Argovie, Berne et Zurich) présentent une bonne trentaine de listes chacun. Le canton de Vaud fait exception avec seulement 24 listes pour 19 sièges à pourvoir. Autre cas particulier cette année, le Valais, qui bien qu'ayant déjà un grand nombre de listes il y a quatre ans (33), a encore augmenté leur nombre, atteignant le maximum de listes déposées dans un canton en 2019, à savoir 40, alors que le nombre de sièges à pourvoir pour ce canton n'est que de 8. Nous verrons plus bas qu'un grand nombre sont des listes partielles à caractère régional.

Listes déposées lors des élections au Conseil national, par parti et canton, en 2019

Sans les cantons à scrutin majoritaire

G6



Source: OFS – Statistique des élections

© OFS 2019

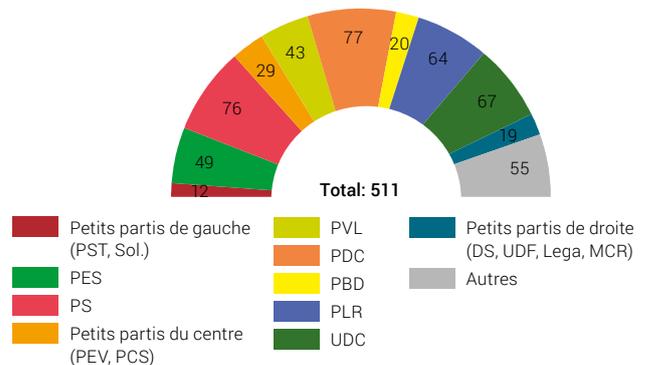
Listes déposées par parti

Cette année, le PCS, le PEV, le PVL et le PDC ont beaucoup augmenté leur nombre de listes. Le PDC est désormais le parti qui présente le plus de listes en 2019, à savoir 77, soit 15% des listes totales. Viennent ensuite le PS avec 76 listes, suivi de près par l'UDC (67) et le PLR (64). Cinq partis déposent des candidatures dans tous les cantons à scrutin proportionnel: le PLR, le PDC, le PS, l'UDC et le PES. C'est une belle progression pour le PES, qui est passé de 15 à 20 cantons en quatre législatures. Quant au PVL, qui n'était encore présent qu'à ZH et SG en 2007, il est désormais partout à l'exception du Jura, dans lequel il n'a encore jamais déposé de liste. Le PEV n'est quant à lui pas présent dans quatre cantons (GR, NE, TI et VS) et le PBD dans huit (JU, NE, VS, TI, SH, SZ, LU et ZG).

Listes déposées lors des élections au Conseil national, par parti, en 2019

Sans les cantons à scrutin majoritaire

G7



Source: OFS – Statistique des élections

© OFS 2019

Listes partielles

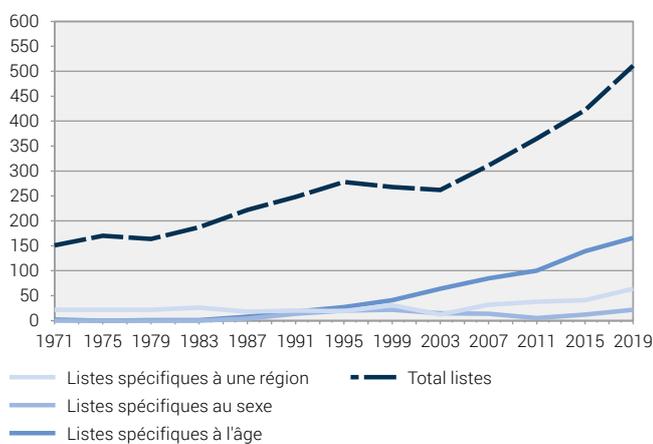
Dans les cantons à scrutin proportionnel, les listes déposées par un même parti ou groupement de partis doivent pouvoir se distinguer les unes des autres. Ces listes dites partielles doivent avoir un nom commun mais il faut préciser leur particularité, que ce soit le sexe, l'âge, la provenance géographique ou l'aile d'appartenance des candidates et candidats y figurant.

Pour ces élections encore, les partis définissant leurs membres selon un critère d'âge sont de loin les plus fréquents. 166 listes rassemblent soit des jeunes soit des seniors. Ce sont surtout les listes constituées de jeunes qui sont utilisées, bien que cette année les listes d'ainés ont presque doublé par rapport à 2015, passant de 12 à 23. Les listes de jeunes, en hausse de 13%, représentent 143 listes. Les partis qui déposent le plus de listes ont également le plus souvent recours à des listes partielles faisant référence à l'âge. Les partis détenant la plus forte proportion de listes jeunes en leur sein sont le PVL, le PS, le PDC, le PLR et le PES. Quant aux listes constituées d'ainés, elles sont les plus fréquentes au sein du PS, au PES et à l'UDC.

Évolution du nombre et du type de listes déposées par les partis lors des élections au Conseil national, 1971–2019

Sans les cantons à scrutin majoritaire

G8



Source: OFS – Statistique des élections

© OFS 2019

Les listes régionales sont beaucoup moins fréquentes. Seuls 13% des listes totales font spécifiquement référence à une région d'appartenance. La moitié des listes mentionnant une appartenance régionale se situent en Valais car dans ce canton, les partis établissent des listes séparées selon la langue parlée et le périmètre géographique. Le parti socialiste compte par exemple huit listes apparentées qui se déclinent selon leur appartenance territoriale comme «Oberwallis» ou «Coude du Rhône». Quant aux autres cantons faisant usage de listes à caractère régional (SO, AG, SG, FR, BE, BL, LU, TI, ZG), dans plus de 60% des cas, ce sont des listes du PDC.

Encore moins fréquentes, avec seulement 22 références, les listes femmes ou hommes représentent 4% des listes totales en 2019. Ce nombre est toutefois plus élevé que lors des deux précédentes élections. Le parti recourant le plus à la spécification de listes par le genre est le PS avec 8 listes. Toutefois, au PS, les listes déposées sont des listes avec contrepartie, à savoir que pour 4 listes femmes il existe 4 listes hommes. Le PCS du Jura a également déposé une liste hommes et une liste femme. Les 12 autres listes, principalement déposées par des partis de droite ou du centre, faisant référence au sexe de leurs membres, le font sans contrepartie masculine.

Apparetements et sous apparetements

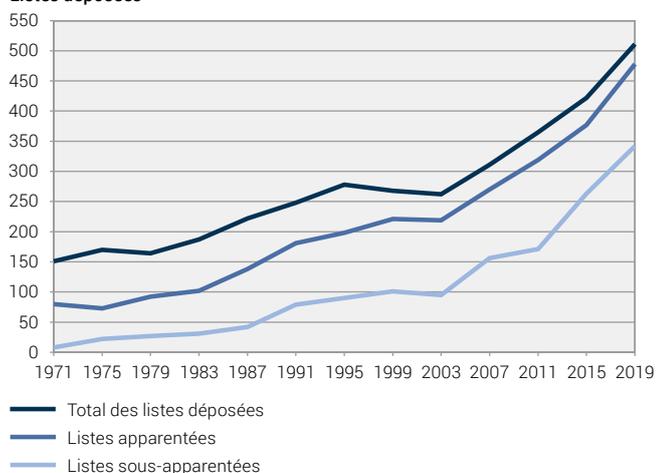
En Suisse, les partis qui le désirent peuvent conclure des apparetements et même des sous-apparetements avec d'autres listes électorales. Dans les cas de sous-apparetement, la loi fédérale sur les droits politiques stipule qu'ils ne sont possibles qu'avec des listes portant la même dénomination et ne variant que par l'indication d'une spécificité particulière telle que nous les avons décrites dans le chapitre précédent. Ces apparetements de listes permettent aux grands partis d'ajuster au mieux leur offre en proposant des listes constituées de personnalités plus proches de leur base électorale. Quant aux petits partis, cela évite que les électeurs ne votent pas pour eux par calculs stratégiques en pensant que ces voix seront perdues. Les apparetements et sous-apparetements permettent ainsi une plus grande variété de listes mais leur utilisation très fréquente peut également contribuer à complexifier la compréhension du système d'attribution des mandats et dérouter plus d'une personne dans son choix de vote.

Listes et apparetements de listes lors des élections au Conseil national, 1971–2019

Sans les cantons à scrutin majoritaire

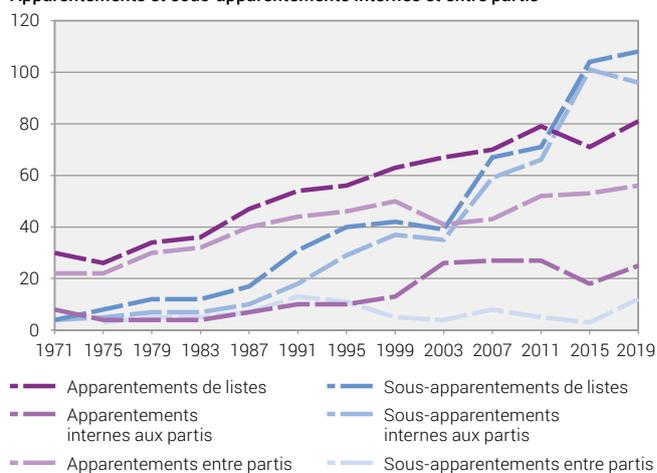
G9

Listes déposées



Source: OFS – Statistique des élections

Apparetements et sous-apparetements internes et entre partis



© OFS 2019

Traditionnellement, les apparentements externes, c'est-à-dire conclus entre des partis différents les uns des autres, se font entre partis partageant une idéologie commune, ou du moins proche, et qui s'allient pour augmenter leurs chances d'obtenir des sièges supplémentaires. Mais dans certains cas, des partis décident de s'apparenter avec des partis idéologiquement plus éloignés d'eux pour faire bloc contre un ou plusieurs autres partis. Ainsi, les apparentements sont des outils politiques très utilisés et ce dans tous les cantons à scrutin proportionnel sans exception. Ce sont en tout 81 apparentements qui ont été conclus en 2019, soit 10 de plus qu'en 2015. Sur ces 81 apparentements, 25 sont des apparentements internes, donc constitués de listes d'un même parti et 56 sont des apparentements externes. Les partis ayant opéré le plus grand nombre de ce dernier type d'apparement sont le PES et le PS avec 19 apparementes externes.

Après trois législatures d'augmentation continue, le nombre de sous-apparementes internes aux partis a pour la première fois légèrement diminué cette année alors que les sous-apparementes externes ont quadruplé pour atteindre 12 unités, soit leur plus haut niveau jamais atteint depuis la modification en 1994 de l'article 31 de la LDP sur les apparementes (art. 31; LDP) dont le but est de limiter les possibilités de ce type de sous-apparementes. Cependant, avec 96 sous-apparementes internes en 2019, ce procédé n'en reste pas moins le plus utilisé et de loin. Quant aux apparementes externes (entre partis), ils

varient entre 40 et 56 cas depuis 1987, diminuant ou augmentant selon les années au profit ou au détriment des apparementes internes.

Cette année encore, le nombre de listes apparementes et sous-apparementes augmentent de respectivement 27% et 30%. C'est plus que proportionnel à l'augmentation du nombre de listes déposées (21%). Depuis 1971, le ratio entre le nombre de listes déposées et le nombre de listes sous-apparementes ne cesse de diminuer. En 1971, seules 8 listes étaient sous-apparementes pour 151 listes déposées au total alors qu'en 2019, ce sont 348 listes sous-apparementes pour un total de 511 listes.

Dans tous les cantons, excepté celui du Jura, où il n'y a aucun apparement externe, le PES est apparementé au PS. Lorsque les partis du PST, de Sol. ou du PCS proposent une liste, ils y sont également associés. A trois reprises, le PVL s'est rallié à des partis de gauche mais en général il est plutôt rattaché au PDC, au PEV et au PBD. Par contre, il ne s'allie presque jamais au PLR, sauf dans les cantons de Bâle-Ville, du Tessin et du Valais. Le PLR fait souvent cavalier seul (10 cas sur 20) mais lorsqu'il conclut des alliances, son cœur balance principalement entre le PDC et le groupement UDC/UDF.

Les cantons ayant le plus de sièges à repourvoir sont souvent aussi ceux qui, nous l'avons dit plus haut, ont le plus de listes et le plus d'apparementes ou de sous-apparementes. Les cantons du Valais, d'Argovie et de Berne, qui affichent le plus grand

Apparementes externes de listes lors des élections au Conseil national, en 2019

Sans les cantons à scrutin majoritaire et sans listes éparses

G10

	Gauche			Centre						Droite			
Zurich	PST	PES	PS		PVL	PEV	PBD	PDC		UDC	UDF		
Berne	PST	PES	PS		PVL	PEV	PBD	PDC		DS	UDF		
Lucerne		PES	PS		PVL			PDC	PLR				
Schwyz		PES	PS		PVL	PEV		PDC					
Zoug		PES	PS			PEV		PDC	PLR				
Fribourg		PES	PS	PCS	PVL	PEV	PBD	PDC		UDC	UDF		
Soleure		PES	PS		PVL	PEV	PBD	PDC					
Bâle-Ville		PES	PS		PVL	PEV	PBD	PDC	PLR	PL	UDC	UDF	
Bâle-Campagne		PES	PS		PVL	PEV	PBD	PDC	PLR		UDC		
Schaffhouse		PES	PS		PVL	PEV		PDC		UDC	UDF		
Saint-Gall		PES	PS		PVL	PEV	PBD	PDC		UDC	UDF		
Grisons		PES	PS		PVL		PBD	PDC	PLR				
Argovie		PES	PS		PVL			PDC	PLR	UDC	UDF		
						PEV	PBD						
Thurgovie		PES	PS		PVL	PEV	PBD	PDC	PLR	UDC	UDF		
Tessin	PST	PES	PS		PVL			PDC	PLR	UDC	UDF	Lega	
Vaud	PST	Sol.	PES	PS		PEV	PBD	PDC			UDF		
Valais		PES	PS	PCS	PVL				PLR				
Neuchâtel	PST	Sol.	PES	PS		PVL		PDC					
Genève	PST	Sol.	PES	PS		PVL	PEV		PDC	PLR	UDC	UDF	MCR

Source: OFS – Statistique des élections

© OFS 2019

nombre de listes, sont ainsi ceux ayant au total le plus d'apparementements et de sous-apparementements. Quant aux trois cantons disposant du plus faible nombre de listes (Neuchâtel, Schaffhouse et le Jura), ils ont également un taux relativement faible d'apparementements et de sous-apparementements. En effet, bien que le Jura compte le plus grand nombre d'apparementements (6) au sein d'un même canton en 2019, ceux-ci sont uniquement des apparementements internes et donc sans alliances avec d'autres partis. Ce grand nombre d'apparementements est compensé par l'absence totale de sous-apparementements, qui sont dès lors inutiles.

Partis et abréviations

T2

État: 2019

N°	Abréviation	Nom du parti
1	PLR	PLR. Les Libéraux-Radicaux ³
2	PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
3	PS	Parti socialiste suisse
4	UDC	Union démocratique du centre.
5	PLS	Parti libéral suisse
7	PEV	Parti évangélique populaire suisse
8	PCS	Parti chrétien-social <i>Depuis 2014: Centre Gauche PCS Suisse</i>
9	PST	Parti suisse du travail/Parti ouvrier et populaire (POP)
13	PES	Verts/Parti écologiste suisse
15	DS	Démocrates suisses
16	UDF	Union démocratique fédérale
18	Lega	Lega dei ticinesi
27	Sol.	SolidaritéS
31	PVL	Parti vert-libéral <i>2004: scission du PE zurichois; en 2007 établi comme parti national</i>
32	PBD	Parti Bourgeois-Démocratique <i>2008: scission de l'UDC</i>
33	MCR	Mouvement Citoyens Romands/ Mouvements Citoyens Genevois

³ En 2009, fusion du PRD avec le PLS au plan national sous la dénomination de «PLR.Les Libéraux-Radicaux» (PLR). Le PRD et le PL n'ont pas fusionnés dans le canton de Bâle-Ville. Comme le PL-BS est membre du «PLR.Les Libéraux-Radicaux Suisse», il est attribué au PLR au niveau national.

© OFS 2019

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Julie Silberstein, OFS, tél. 058 463 61 58
Rédaction:	Julie Silberstein, OFS; Antoine Michel, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	17 Politique
Langue du texte original:	français
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
Cartes:	section DIAM, ThemaKart
IEn ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	016-1902